Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 01/07/2014

Saisine liée :
RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ET ÉVOLUTIONS DES MOBILITÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES (TRANSPORT DE PERSONNES)
Une saisine de la section de l'aménagement durable des territoires
Mobilité, numérique et innovation en débat à la section de l'aménagement durable des territoires

Des transformations profondes au cours des dernières décennies ont modifié les besoins de mobilité des personnes : le développement économique et les évolutions urbaines (métropolisation et périurbanisation généralisée) ont eu des conséquences lourdes du fait de l'éloignement domicile-travail, de la distance accrue aux activités de loisirs, du positionnement des centres commerciaux en périphérie. Les besoins de l'économie et les aspirations des ménages ont concouru à un accroissement des mobilités, et les échanges, sources de développement économique et d'évolutions sociales, se sont multipliés, particulièrement entre les grandes villes. A l'inverse, des zones entières du territoire se trouvent en dehors de la dynamique de développement et sont entrées dans une spirale négative en termes d'accessibilité, d'activité économique et de démographie. L'accroissement de l'usage des véhicules individuels a été la réponse, voulue ou subie, à ces évolutions. Il s'est accompagné d'un certain nombre d'investissements dans les transports collectifs : TGV, métro, tramway, TER…

De nouvelles pratiques de mobilité apparaissent depuis quelque temps et sont sans doute appelées à se développer. Cela résulte :

> *de l'apparition de nouvelles solutions technologiques construites autour des NTIC, facilitant l'accès aux modes de transport et le regroupement de besoins individuels de déplacement;*

du développement durable qui s'impose maintenant plus clairement au secteur des transports, gros consommateur d'espaces et d'énergie ;

des attentes nouvelles de services de la part des utilisateurs des transports, liées entre autres aux progrès technologiques et aux évolutions démographiques (vieillissement de la population, notamment).

Par ailleurs, ces évolutions doivent participer à l'effort de rationalisation des investissements publics dans un contexte de très forte contrainte des finances publiques. De plus en plus, la mobilité partagée apparaît comme une solution attractive, confortant l'évolution engagée de notre économie de propriétaires de véhicules vers une économie de l'usage de la mobilité. Cela interroge sur les infrastructures liées au transport, nécessaires par exemple pour la circulation automobile, le stationnement, l'équipement en bornes de recharges électriques et sur l'adaptation des transports collectifs à ces nouvelles attentes. Cela doit conduire à prendre la mesure des incidences de ces nouveaux usages sur les inégalités en termes de mobilité. Cela pose enfin la question de l'émergence de nouveaux opérateurs, développant de nouvelles offres, mais aussi du risque que recèle la position monopolistique des géants du numérique.

Transports en commun organisés de porte à porte, utilisation du vélo, autopartage, covoiturage, transports à la demande, véhicules intelligents, tous ces modes en développement utilisent ou nécessitent l'information numérique. Internet est ainsi un outil de mobilité en même temps qu'un vecteur de transfert de données.

Cette autosaisine aura comme objet de faire le constat des évolutions actuellement à l'oeuvre et de celles qui peuvent être envisagées à court et moyen termes, tant du point de vue des attentes des personnes que des besoins de l'économie, ainsi que sous l'angle des technologies et des réponses en matière de services. Elle proposera les éléments d'une politique publique (État et collectivités territoriales) pour développer ces nouvelles formes de mobilité au service des personnes, du développement économique et de l'emploi, ainsi que des territoires (y compris ruraux). Elle s'interrogera sur les conditions à réunir pour que ces services se structurent dans des logiques industrielles françaises et européennes.

La section de l'aménagement durable des territoires prépare actuellement un projet d'avis sur cette question qui pourrait faire l'objet d'une présentation en séance plénière le 25 mars 2015.

© - copyright CESE - Novembre 2026